

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD



AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DES MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

Avis public est, par les présentes, donné à toute la population de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord :

QUE le Conseil de la MRC a adopté le 18 août 2020, le *Règlement 145-1-2020 modifiant le règlement 145-2017 relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord.*

QUE les intéressés pourront consulter ledit règlement au bureau de la MRC situé au 26, rue de la Rivière, bureau 101, Les Escoumins, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités de la MRC La Haute-Côte-Nord, aux heures normales de bureau.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné aux Escoumins, le 25 août 2020.

Paul Langlois
Directeur général et secrétaire-trésorier